



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

12 AVR. 2022

La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2022/D/5358/FGR

Paris, le **31 MARS 2022**

Monsieur le Président,

Le jury chargé de sélectionner la future direction du Centre de développement chorégraphique national (CDCN) La Maison devant succéder à Madame Liliane Schaus s'est réuni mardi 22 mars 2022.

Sur les quatre personnes présélectionnées à l'issue d'un appel public à candidatures, l'une d'entre elles s'est retirée. Les trois candidates restantes ont élaboré un projet artistique et culturel qu'elles ont remis le 7 mars 2022 puis présenté le 22 mars 2022.

L'analyse des projets et leur soutenance a conduit le jury à délibérer unanimement en faveur de Madame Émilie Peluchon.

En application de l'article 5-II du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, j'ai l'honneur de donner mon agrément à cette proposition.

Je me réjouis de l'opportunité créée par le projet de Émilie Peluchon de poursuivre l'important travail engagé par Liliane Schaus en l'ancrant pleinement sur son territoire, tout en recherchant une grande ouverture partenariale et en portant une dimension européenne et internationale. Je suis particulièrement attentive aux enjeux de diversité des esthétiques chorégraphiques et d'insertion professionnelle dont elle souhaite s'emparer. L'ambition de développer des œuvres pour les espaces naturels ou non dédiés et de créer un festival en direction du jeune public s'annoncent comme des perspectives pertinentes et adaptées au territoire sur lequel le CDCN La Maison agit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. *et les meilleures*

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Daniel GIRARD
Président de La Maison
Centre de développement chorégraphique national d'Uzès Gard Occitanie
2, Place aux Herbes
30700 UZÈS